

Compte-rendu de la commission collège du 26-09 2010

Présents : Brigitte Dody ; Karine Sermanson ; Catherine Chabrier ; Patrice Boneu ; Frédéric Douet ; Bernard Martin ; Françoise Ayrault.

Informations générales du National :

- Action de sensibilisation envers les jeunes collègues : Une affiche sera jointe au prochain BGV que chaque adhérent devra mettre à disposition des éventuels professeurs de mathématiques stagiaires ou néo-titulaires affectés dans leur établissement. Un « dossier 1^{er} trimestre spécial jeunes collègues » sera mis en ligne sur le site avec des articles choisis dans chacune des revues de l'APMEP. L'objectif étant de faire connaître notre association aux nouveaux professeurs et de leur montrer en quoi elle peut leur être utile pour bien commencer dans le métier.
- La plaquette Visages : Des modifications seront à apporter à la future plaquette Visages compte tenu du nouveau texte d'orientation. Le travail de la commission collège doit contribuer à la réactualisation de la rubrique « Propositions et revendications de l'APMEP pour le collège ». Il s'agit donc, en commission, de **préparer des textes** pour les soumettre au vote du comité. Le relevé de décisions permettra ensuite de renseigner la Plaquette Visages mais également de faire connaître les positions de l'APMEP concernant le collège lors d'entrevues avec l'extérieur.

Le travail de la commission ce dimanche 26 septembre 2010

Nous avons tout d'abord échangé nos réflexions personnelles sur les textes officiels parus pendant l'été concernant la mise en œuvre du socle commun et du livret personnel de compétences. Chacun a fait part de la présentation ou non de ce nouveau dispositif dans son établissement et du travail engagé ou non par les équipes pédagogiques. Nous avons ensuite cherché des informations sur les différentes applications informatiques du livret de compétences disponibles sur internet et avons regardé de près celle de l'académie de Marseille « Gisocle », qui semble la plus aboutie. Nous avons également débattu sur quelques points évoqués par mails par des membres de la commission qui ne pouvaient pas participer à cette réunion.

Nous nous sommes ensuite appuyés sur les réponses des adhérents au questionnaire « socle » de l'an dernier et sur nos échanges de ce jour pour écrire les quelques lignes suivantes qui résument

nos constats et nos revendications concernant le collège et qui seront ensuite soumises aux membres du comité.

La formation des enseignants :

Le déploiement de la formation des enseignants depuis 2006, n'a pas été à la hauteur des changements pédagogiques importants qu'engendre la mise en œuvre du socle.

Les documents et ressources disponibles sur internet (en quantité importante mais pas toujours repérables et exploitables) ne peuvent suffire à une vraie mutation des pratiques pédagogiques et d'évaluation.

Sur le terrain il y a un besoin réel d'échanges et de réflexion commune pour une appropriation collective au sein de la communauté éducative du socle commun et de sa mise en œuvre.

L'APMEP demande, pour tous les professeurs de mathématiques, un temps de formation obligatoire :

- **disciplinaire pour construire ou mutualiser des outils opérationnels,**
- **interdisciplinaire, au sein de chaque établissement, pour permettre l'approche transversale des contenus, des pratiques et de l'évaluation.**

Les conditions de mise en œuvre du socle :

- L'APMEP souligne que, en seulement quelques années, les missions de l'enseignant de collège se sont multipliées et sont devenues plus complexes (ASSR, TICE, B2I, PPRE, socle, histoire des arts, etc.), sans compter une gestion des classes de plus en plus difficile.

Le temps de travail, hors présence élèves, demandé aux enseignants pour faire évoluer leurs pratiques pédagogiques ne cesse d'augmenter sans aucune compensation. La mise en œuvre du socle, par exemple, nécessite une transversalité aussi bien organisationnelle que pédagogique. Assurer collectivement le suivi personnalisé de chaque élève est certes une approche intéressante mais très chronophage.

L'APMEP demande que soit prévu dans le service des enseignants, un temps réservé à la concertation des équipes pédagogiques pour organiser les enseignements, l'évaluation et assurer le suivi de chaque élève.

- La loi impose la maîtrise du socle commun par tous les élèves en fin de scolarité obligatoire. L'obligation de résultats induit le déploiement de stratégies pédagogiques adaptées à chaque élève. Dans de nombreux collèges, le seul dispositif d'accompagnement existant est le PPRE réservé, faute de moyens, à un nombre très limité d'élèves. Quant à l'aide aux devoirs proposée dans le cadre de l'accompagnement éducatif, son efficacité reste à prouver. Si l'on peut reconnaître que l'évaluation par compétences aide à cibler les manques, il est utopique de croire qu'il est possible, au sein de

classes très hétérogènes, par quelque pratique pédagogique que ce soit, de combler ces manques et en même temps d'amener chaque élève à son meilleur niveau.

L'APMEP demande que soient prévus des temps de travail en groupes de besoin permettant de proposer des activités tenant réellement compte des acquis de chaque élève. Elle demande aussi que soit présenté un bilan des dispositifs existants (PPRE et Accompagnement éducatif).

Le livret personnel de compétences :

La commission collège défend l'idée que le socle ouvre des pistes intéressantes sur la formation des élèves, cependant elle s'inquiète sur la mise en place généralisée à tous les collèges à la rentrée 2010 du livret personnel de compétences et de ses nombreuses applications numérisées.

Les textes officiels précisent :

«L'application numérique permettra aux équipes de renseigner et dater les acquis au niveau des items, de valider des compétences après décision collective, d'éditer des documents de synthèse intermédiaires pour les réunions parents-professeurs... Les chefs d'établissement pourront également extraire des statistiques de l'application pour leur établissement. Des statistiques locales et nationales seront obtenues à partir de cette application.»

Ce livret et ses attestations mettent une pression sur les équipes. Il est difficile de comprendre que l'on demande d'évaluer des compétences aux formulations très vagues que les équipes n'ont pas eu le temps d'appréhender et encore moins le temps de mettre en place. L'enjeu fixé par la Loi est d'abord de former les élèves à maîtriser les compétences formulées dans le socle à un seuil indispensable et non d'attester. Avec ce livret de compétences, le système ne cherche-t-il pas à se donner des indicateurs à des fins de pilotage ?

De plus, il est à craindre que tout le travail d'évaluation des équipes fait en amont ne soit remis en question par une validation gracieuse pour des raisons de statistiques. Cela aurait pour effet de démobiliser les équipes et d'anéantir tous les efforts déjà engagés.

L'APMEP soutient et encourage la mobilisation des équipes à former les élèves aux compétences du socle en élaborant des modalités tenables et pertinentes. Par contre, elle alerte sur les dérives possibles de l'utilisation du livret à la production d'indicateurs farfelus (vu la confusion dans laquelle ils sont produits) qui seront ensuite diffusés pour mettre en concurrence les établissements et les enseignants. **Sur des bases peu identifiées. (voir les annonces des résultats de PISA)**

D'autre part, la première page du livret comporte un texte d'introduction à destination des familles qui précise que « *Si une compétence n'est pas validée, le détail de ce que votre enfant a acquis et de*

ce qu'il n'a pas acquis est indiqué ». Si l'on s'intéresse par exemple à la sixième compétence au palier 3 « *Les compétences sociales et civique* », on ne sait pas vraiment ce que recouvrent ces compétences et comment décider si un élève ne les a pas acquises. Ces renseignements semblent pouvoir concerner, en l'état des textes disponibles, des aspects de la vie personnelle de l'élève. Est-il raisonnable, qu'ils figurent dans un livret qui sera informatisé, consultable par de nombreuses personnes, **et institutions**, sans que ne soient prévus de délais de conservation? **Il y a de quoi douter de la confidentialité des renseignements qu'il comportera.**